L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres No 73 — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 28 NOVEMBRE 1877. — 51me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 28 NOVEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Vincent & Co, aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—chaussures.

NOUVELLES DE FRANCE.

Refus du budget probable.

Seconde dissolution en perspective.

Intense agitation à Paris.

Proclamation probable de l'état de siége.

Nos lecteurs trouveront dans nos colonnes télégraphiques des nouvelles fort graves de France.

On considère comme probable le vote d'une seconde dissolution de la Chambre par le Sénat, si les gauches persistent à refuser le budget.

Il règne à Paris une vive agitation; la presse de l'opposition discute le rôle de l'armée, et on parle de la proclamation probable de l'état de siége. Des symptômes alarmants sont déjà signalés.

MALLES DE FRANCE.—Nous avons reçu hier seulement trois journaux de Paris, deux du 10 et un du 13 novembre, sur les malles du 8 au 13. Nos nouvelles sont donc forcément incomplètes, mais nous pensons recevoir aujourd'hui, le complément de nos échanges français.

Des Cours donnant des leçons de droit.

Il existe dans la législation anglaise, entre les procès en droit et les procès en équité une distinction tellement subtile que nous ne sommes jamais parvenu à en saisir les mérites, ayant vu d'ailleurs que cette distinction tournait le plus souvent au détriment du droit comme de l'équité. Nous avons donc notre préférence pour le droit civil qui fait marcher de pair le droit et l'équité. Mais la distinction a été néanmoins introduite dans la législation américaine et nous la voyons constamment fournir aux plaideurs des moyens d'exception ou des fins de non-recevoir. C'est surtout devant les Cours des Etats-Unis, peu favorables aux principes si simples du droit civil, que nous voyons se produire les effets de cette subtilité qui a fait appeler le Temple de Thémis le Temple de la Chicane.

Il n'y a pas bien longtemps qu'une Cour des Etats-Unis rejetait l'attaque dirigée par les porteurs de Bons consolidés de la ville contre les Bons illégalement émis depuis 1852, sous le prétexte que l'opposition était tardive et qu'elle eût du se produire avant l'émission de ces Bons ou au moment même de l'émission, bien qu'il soit plus que probable que si cette opposition eût été faite à ce moment, elle eût été repoussée sous prétexte qu'elle était sans intérêt actuel. Les Cours nous donnent fréquemment des exemples de ce genre: "votre droit est certain, mais il est trop tôt pour le faire valoir, ou il est trop tard vous avez laissé passer le moment." A qui les malheureux plaideurs peuvent-ils s'en prendre? Aux avocats, aux Cours ou à la législation qui n'est pas d'aire. Probablement à tout cela à la fois et surtout à l'esprit de chicane qui favorise cette mirifique distinction entre le droit et l'équité.

La ville de la Nouvelle Orléans vient d'en avoir une nouvelle preuve à ses dépens par la décision qu'a rendue le juge Billings siégeant à la cour de circuit des Etats-Unis, dans l'affaire Morris.

Nous laisserons de côté la première partie de la décision qui déclare que le marché Bazar n'est pas un marché, bien qu'elle prête certainement à la critique. Remarquons, cependant, que le juge fait observer que l'on n'a pas recouvert le caractère du titre en vertu duquel la ville est propriétaire du terrain où est établi le marché. Les avocats de la ville auraient pu se donner la peine de le rechercher. Peut-être auraient-ils trouvé là un moyen de défense qu'ils ne pourront plus invoquer, par ce qu'on leur dira encore "il est trop tard". Arrivons à la seconde partie de la décision.

M. Morris a obtenu un jugement contre la ville pour le montant de Bons de chemins de fer garantis par la ville dont il était porteur. On fait valoir que la ville n'était responsable de ces Bons que sur le montant des revenus qu'elle devait tirer de ses actions dans le dit chemin de fer, affectées spécialement et uniquement à cette dette.

La Cour admet le bien fondé de ce moyen de défense. "La doctrine que l'al établie précédemment dans l'affaire Ranger, dit le juge Billings, eût été un moyen complet de défense contre l'action en droit"; mais on a laissé prendre un jugement sans l'invoquer; la ville a été condamnée à payer et aujourd'hui il est trop tard. Le procès actuel est un procès en équité et la conséquence est justement le contraire de l'équité, puisque par la décision la ville verra vendre pour satisfaire la dette une propriété que le créancier n'avait pas le droit de faire affecter à cette dette.

Quelle belle chose, pourtant, que les procès en équité!

On peut se demander pourquoi les avocats de la ville n'ont pas invoqué contre la demande en droit de M. Morris ce moyen de défense si clair, si simple, qu'indiquaient les termes même de la loi créant le titre du demandeur? Mais leur négligence—si négligence il y a—ne justifie pas la décision du juge avec lequel nous différons entièrement d'opinion.

La créance était liquide et la Cour ne pouvait refuser de condamner la ville en droit à payer le montant des Bons. Mais le jugement ne peut ajouter à l'étendue de l'obligation et il nous semble que c'est précisément au moment de l'exécution et au moyen même d'un *procès en équité* que le défendeur peut faire limiter l'exécution aux revenus et propriétés qui ont été spécialement affectés à la dette.

Tant que le créancier n'a pas saisi une autre propriété, on pouvait supposer qu'il se restreindrait à celles qui étaient stipulées dans le contrat primitif. Il est même permis de croire que si l'exception eût été opposée dans le procès primitif, on eût objecté que la question ne pouvait être soulevée alors, qu'il serait temps de le faire quand il s'agirait de l'exécution, qu'il n'y avait pas encore d'intérêt, &c. Bref on eût dit qu'il était trop tôt, comme on vient de dire qu'il est trop tard.

Nous engageons les avocats de la ville à demander une seconde audition de la cause. L'affaire en vaut la peine. A l'avenir, ils feront bien de faire valoir toutes les exceptions imaginables pour ne pas s'exposer à recevoir de la Cour une nouvelle leçon de droit et à s'entendre dire "il est trop tard."

Les lots payés en plein.
Les lots payés en plein.
Les lots payés en plein.
Les lots payés en plein.
Les lots payés en plein.
Les lots payés en plein.
Les lots payés en plein.
Les lots payés en plein.
Les lots payés en plein.

ELECTIONS A PARIS.—Il doit se faire une élection dans le 9ème arrondissement de Paris, pour remplir le siége laissé vacant par M. Jules Grévy. Qui a opté pour Dole dans le Jura. Le jour de l'élection est fixé au 16 décembre.

Malgré ce qu'il y a de trop flatteur pour l'*Abeille* dans la communication suivante du Dr. Testut, nous l'insérons comme un nouvel appel en faveur du maintien de la langue française en Louisiane, et en faisant observer qu'il est tout naturel que nous encouragions toutes les publications qui ont pour objet de propager la langue dans laquelle s'imprime l'*Abeille*.

L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS
ET LA
LANGUE FRANÇAISE EN LOUISIANE.

Tous ceux qui, en Louisiane, parlent, écrivent ou aiment cette belle langue française, qui est comme une gloire de la civilisation, doivent tenir en haute estime notre plus grand et plus important journal, je veux dire l'*Abeille* de la Nouvelle-Orléans. C'est elle qui annonce et fait valoir les écrits de toute nature qui viennent, ici, au jour de la publicité. C'est elle qui, par ses articles désintéressés, fait savoir au public attentif que telle ou telle feuille va naître ou vient de naître.... C'est elle qui appelle l'attention sur nos écrivains—et qui répand partout la nouvelle d'un journal nouveau-né, ami ou ennemi politique! Pour ma part, je tiens à lui rendre hommage, sans flatterie ni servilité.... Qu'elle accepte cet hommage comme l'expression sincère de mes meilleurs sentiments!

L'*Abeille* vient de nous annoncer un sérieux ouvrage de M. le Dr. Alfred. Mercier: "La Fille du Prêtre." On attend cette convre avec une légitime impatience... Souhaitons sincèrement qu'elle obtienne le *double succès* que mérite son auteur, et comme homme et comme écrivain *de fond!*—Mon prochain *Journal des Familles* a obtenu aussi le bienveillant patronage de l'*Abeille*, ainsi que de nombreuses annonces... qui ne m'ont rien coûté.—S'il fallait nombrer tous les journaux—établies ou éphémères—qu'elle a aidé à venir au jour... avec une incomparable bienveillance, on n'en finirait pas...

Que la modestie de notre grand confrère ne s'effarouche pas de mes paroles: la vérité n'est que la vérité,—et le mensonge seul serait une flatterie.

Beaucoup cessaient de tuer, à coups d'épingles, la noble et belle langue que les Louisianais ont apprise dès le berceau: c'est pour cela que nous devons lutter courageusement et constamment contre le meurtre qu'on s'efforce de commettre. Par des livres, par des chants, par des journaux, par des discours, par toutes les voies enfin, luttons pour le maintien et la propagation de la langue française en Louisiane! Si elle doit y périr, que ce soit le plus tard possible,—et surtout que ce ne soit pas par la faute de ceux qui peuvent la parler ou l'écrire!

Nos campagnes aident aussi à soutenir la plus claire et la plus parlée de toutes les langues vivantes; de nombreux journaux, et, à bien peu près, le plus ancien, le bien fondé *Louisianais*, l'entretiennent et la propagent, les habitants la transmettent à leurs enfants dès le berceau; un mot, et des vandales nombreux ont à la détruire, beaucoup de gens de cœur la défendent de toutes leurs forces.

DR. C. TESTUT.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—C'est dimanche prochain que doit avoir lieu à l'Opéra la représentation au bénéfice de madame Marie Vézian, l'habile et fine comédienne dont le concours est si utile au club Dramatique Louisianais. A l'intérêt sympathique qu'inspire la bénéficiaire se joint l'attrait du spectacle choisi. Le beau drame de Frederic Soulié, *La Closerie des Genêts*, a toujours le privilége d'attirer la foule, car il est de ceux qui font vibrer les cordes les plus sensibles des spectateurs et surtout des spectatrices.

Les principaux rôles sont ainsi distribués:

Montélain, M de L'Etang; Keronan, M. Liambias; le comte d'Estève, M. Benonorato; Aly, M. de Baijac; George, M. N. Bienvenu; Dominique, M. Gomez; et Pornic, M. Gérber. Léonie de Beauval, madame Vézian; Louise, Mlle Eve Dabiesteen; Loufe, Mlle Estelle D.

Le prix des places a été fixé à 75 cents pour les premières, orchestre et secondes; loges $4;00; troisièmes 75 cents.

L'OPÉRA AUX VARIÉTÉS.—On ne parle en ville que de la représentation d'ouverture qui a lieu ce soir aux Variétés. Le *Trouère* fera certainement une magnifique recette, mais l'intérêt n'est pas moins vif pour la première représentation à la Nouvelle-Orléans d'un opéra de Wagner. C'est demain jeudi que nous allons entendre la musique du célèbre créateur de la musique de l'avenir. Le *Vaisseau Fantôme* ou *Flying Dutchman* est l'œuvre par laquelle nous ferons connaissance avec Wagner.

Vendredi, on donne les *Huguenots*, samedi en matinée, *Mazaniello* et dimanche un chef-d'œuvre incontesté *Robin des Bois* ou *Freyschutz*.

$522,500.
$522,500.
$522,500.
$522,500.
$522,500.
$522,500.
$522,500.
$522,500.
$522,500.
$522,500.

ESTELLA ET SON BÉBÉ.—Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*:

"Il y a quelques jours, un journal de New York publiait l'annonce suivante:

"On demande une nourrice ayant beaucoup de lait, pour voyager avec mon baby, Estella, aux Antilles. S'adresser à...., etc."

Le gouvernement s'est profondément ému de cette annonce, derrière laquelle il a aperçu le trafic honteux des spéculations internationales. Ordre a été donné à des côtres du revenu de surveiller les ports de Philadelphie, Bristol et la Nouvelle-Orléans, pour s'opposer au départ du baby Estella, et grâce à ces précautions on a tout espoir d'avoir prévenu de nouvelles difficultés avec l'Espagne. Mais il était temps, et il l'est aussi de donner quelques explications.

L'annonce reproduite plus haut étant tombée sous les yeux d'un détective à l'esprit exercé, ce dernier s'est mis à lire et dit que ce n'était pas naturel et qu'il devait y avoir quelque chose là-dessous. Pour en avoir le cœur net, il s'est déguisé en femme et a été "offrir" de leur offrir ses services comme nourrice à l'adresse indiquée. On lui a répondu qu'on avait changé d'idée, et que l'enfant serait élevé au biberon. Cette échappatoire parut la tangente à ceux ces soupçons, et il s'entreprit pour son compte personnel et par amour de l'art une investigation dont nous négligeons les détails pour arriver tout de suite au résultat.

Le *détective* a découvert que les Cubains des Etats-Unis avaient organisé une expédition dans le plus grand secret. Les armes et les munitions étaient prêtes, des hommes enrôlés, le chef désigné. Trois steamers devaient partir simultanément de Philadelphie, Bristol et la Nouvelle-Orléans, pour se rencontrer à un point convenu de la côte cubaine. Un de ces steamers construit expressément pour l'expédition, avait été baptisé Estella. L'organisation était complète, et l'on n'attendait plus que le signal à donner par le chef; mais, en conséquence d'informations particulières par lui reçues de Cuba, il a cru devoir ajourner le départ de quelques jours. C'est alors qu'a paru l'annonce demandant une nourrice pour accompagner le baby Estella aux Antilles. Elle émanait, à ce qu'on supposa, de quelques membres de l'expédition qui, mécontents du retard apporté à son exécution, ont pris ce moyen détourné de faire connaître leur impatience au chef, et de lui instiner en même temps que, s'il persistait à temporiser, on lui désignerait un remplaçant.

Quels qu'aient été les auteurs et le but de l'annonce, elle a servi de point de départ à l'investigation qui a révélé le danger imminent d'un débarquement à Cuba par une expédition organisée aux Etats-Unis. De là les précautions prises à la hâte par les autorités. On assure qu'elles ont les mains pleines de preuves et que plusieurs arrestations vont être opérées. C'est le cas de dire: petite cause, grands effets. Ces deux lignes énigmatiques, publiées probablement dans une intention facétieuse, auront privé les Cubains d'un secours qui aurait pu changer le sort politique de la Perle des Antilles.

Le *Commercial Advertiser* dit ce qui suit au sujet d'une dépêche de Washington dans laquelle il est question de l'organisation d'une expédition cubaine à la Nouvelle-Orléans, Bristol et Philadelphie:

Cette dépêche ne sera pas prise au sérieux par les personnes qui connaissent la discorde qui existe parmi les diverses factions d'émigrants cubains aux Etats-Unis. Ils sont incapables de réunir des ressources suffisantes pour une expédition tandis qu'ils sont si amèrement divisés, surtout depuis la capture par les Espagnols du président de la République cubaine, de ses ministres et d'autres officiers de marque, qui ont été accusés par un journal cubain des Etats-Unis, la "Independencia" de s'être rendus volontairement et d'avoir trahi la cause. Le télégramme de Washington est très probablement sans fondement.

Louisiane.

Nous sommes heureux de voir que la plupart de nos confrères conservateurs des campagnes s'occupent sérieusement des travaux et des améliorations dont la nécessité se fait de plus en plus sentir dans leurs sections—travaux et améliorations que les citoyens, eussent vainement réclamés aux hommes que les autorités fédérales leur imposaient, mais qu'ils ont aujourd'hui le droit d'attendre de leurs jurés de police et de l'Etat, dans la mesure des moyens mis à la disposition des paroisses et de la législature.

Nous trouvons, dans la *Sentinelle* des Attakapas, du 24 novembre, un article fort sensé qui nous a rappelé, par le but que se propose l'auteur, ceux que publient, de temps en temps, le *Progrès* de Terrebonne et d'autres journaux des localités créoles; il est intitulé les "Inondations et le canal;" nous le reproduisons dans l'intérêt d'une partie de de la Louisiane où nous comptons autant d'amis que de lecteurs.

Voici l'article:

Depuis quelques années la vaste étendue de terres basses entre le Bayou Tèche et le Vermillon depuis la partie inférieure de la paroisse St. Landry et le Lac Tasse, dans la paroisse Ibérie, est sujette à des inondations de plus en plus fréquentes. Un simple fossé ou canal d'égout, autrefois creusé par M. Urain LeBlanc, pour conduire l'eau du Bayou Vermilion au Tèche, est devenu un véritable Bayou, par lequel une énorme masse d'eau sortant du Bayou Vermillon, après chaque forte pluie, se précipite, avec un courant de foudre, non pas dans le Tèche, ainsi qu'on l'avait projeté, mais dans le grand bassin, qui se trouve entre les deux Bayous, où elle est arrêtée, faute d'issue au Bayou Tèche. A moins de quelque mesure promptement adoptée, soit par la législature, soit par le jury de police, soit par les habitants eux-mêmes, toute cette partie du pays sera bientôt inhabitable.

Les terres ainsi submergées sont situées dans les paroisses St. Landry, Lafayette et St. Martin, mais c'est cette dernière qui reçoit la plus grande masse d'eau. Plus de cinq cents habitants y ont, en ce moment même, une forte portion de leurs terres submergées. Leurs bestiaux meurent, leurs basses-cours sont perdues, leurs résultats sont ou détruites ou endommagées. Cependant ces mêmes habitants contribuent, depuis nombre d'années, par le paiement des taxes, non seulement au soutien du gouvernement tant de paroisse que d'Etat, mais encore à l'entretien des levées, tandis qu'ils sont eux-mêmes annuellement exposés à des inondations tout aussi cruelles et destructives que celles qui passent par les crevasses du Mississippi. Bien plus encore, ces eaux, une fois entrées dans ou bassin n'ont plus d'issue, elles ne disparaissent que peu à peu, une partie par une lente évaporation, l'autre partie par des égouts insignifiants; elles restent stagnantes, plusieurs mois après les crues, sources inépuisables de maladies et de contrariétés sans fin. Terres, produits, bestiaux, salubrité publique, tout est menacé, tout sera perdu, si les travaux commencés pour l'écoulement de ces eaux ne sont pas achevés. Au dire des ingénieurs et des connaissants, il faudrait bien peu d'argent pour solver le Canal Feller, qui a été commencé avant la guerre. Si l'on ne peut le finir selon le plan gigantesque d'après lequel il a été tracé et commencé, on peut néanmoins le rendre assez large et creusant à une assez grande profondeur pour empêcher l'inondation des terres cultivées, quitte à l'achever plus tard pour enlever toutes les eaux et rendre utilisables une immensité de terres, qui sans elle desséchées, seraient parmi les plus riches de l'Etat, mais qui, pour le moment, ne sont habitées que par des crocodiles et des poissons-serpents.

Il est complétement hors de question que les habitants directement intéressés puissent par eux mêmes, boucher les canaux dévorant l'eau du Bayou Vermillion et ouvrir, en creusant le canal Feller, un débouché par le Tèche. Restent le jury de police et la Législature. A la séance du jury de police, qui aura lieu le 8 décembre prochain, nous avons l'espoir qu'il s'occupera de la question et prendra des mesures pour remédier au mal. C'est à cette séance que se prélèvera la taxe de paroisse qui se collectera l'année prochaine. Une certaine proportion de cette taxe devrait être affectée à l'achèvement d'une entreprise, qui sauverait bien des malheures, de la misère, qui ajouterait à la valeur des propriétés assoupies pour taxes dans la paroisse, et qui accroîtrait la prospérité générale. Mais la paroisse St. Martin seule ne pourrait terminer le canal et sauver des inondations annuelles des terres situées dans deux autres paroisses. Il faut encore demander l'aide de l'Etat. De ce côté, nous ne sommes pas sans crainte, que nos supplications demeurent sans échos.

Les cris de réforme, d'économie, d'opposition à toute espèce de subvention y étoufferont nos plaintes; et cependant la dette de l'Etat est gonflée de subventions, de garanties de toute espèce en faveur de chemins de fer, canaux, et autres entreprises, qui n'étaient que des prétexts pour voler l'Etat; les représentants, gouverneurs et autres officiers sont salariés à des chiffres luxueux; le peuple paie tout autant pour être gouverné, jugé et administré que nous l'ont insinué Greenmouth et Kellogg. Il est vrai que l'on ne dépensât plus autant sur l'Etat et que des millions ne sont plus lancés dans des entreprises véreuses. Mais si ce n'est pas, quelles-là qu'il s'agit. Ce que nous demandons, ce à quoi nous avons droit, c'est que l'argent par nous déboursé nous tourne à profit, c'est le secours de l'Etat pour une œuvre utile, nécessaire, pour un travail qui relèvera les intérêts de l'Etat tout autant que ceux des parties les plus directement intéressées. Un bill a été préparé par plusieurs de nos habitants; il sera présenté à la prochaine législature, pour obtenir de l'Etat que la taxe payée dans la paroisse St. Martin, pour les levées, soit consacrée à l'achèvement du canal qui égoutte ses terres submergées. Nos représentants seront, nous l'espérons, assez habiles pour faire taire toute opposition factieuse, qui sous prétexte d'économie malentendue, retarderait des travaux dont les résultats seront d'une utilité et d'une importance inappréciables.

—La *Sentinelle* de Thibodeaux, du 24 novembre:

Le Bayou monte toujours un peu, et le bateau St. Mary vient régulièrement deux fois par semaine, apporter des provisions aux planters et des marchandises aux marchands.—Et puis, il s'en retourne chargé de riz, de mélasse et de sucre.

D'après le *Bulletin*, de Markseville, du 24 novembre le rendement de la canne est loin d'être satisfaisant dans la paroisse Avoyelles. C'est avec difficulté qu'on est parvenu à faire du sucre chez MM. West et Ewell.

Les plus gros bateaux peuvent naviguer dans la Rivière Rouge.

Les chemins sont en très mauvais état.

Markseville n'a pas à se plaindre de sa caisse municipale; le contenu, paraît-il, en est rassurant. Le scrip vaut quatre-vingt-quinze cents à la piastre et sera bientôt au pair. Les travaux à exécuter se paieront en monnaie courante, ce qui permettra aux autorités de les avoir à meilleur marché.

Les planteurs font leur récolte de patates douces depuis dix jours. Les pluies ont beaucoup nui aux patates qui étaient dans les terres basses.

Le *Bulletin* nous dit qu'un grand nombre d'habitants ont l'intention d'abandonner la culture du coton et d'entreprendre celle du sucre. Ils perdent de l'argent depuis huit ans pour s'être trop attachés au passé.

Le bois de cypre coûtant vingt piastres les mille pieds aux scieries, les personnes qui en ont besoin n'hésitent dans la paroisse Rapides.

—L'*Advertiser* de Lafayette, publié à Vermilionville, dit:

Quelques-uns de nos habitants sucriers avaient commencé à rouler la semaine dernière, mais ont été obligé d'arrêter parce que les cannes étaient trop vertes; la cause est due, dit-on, aux fortes pluies et ensuite aux temps chauds dernièrement, faisant bourgeonner les cannes et les rendant pleines d'eau. Si le temps frais que nous avons peut durer encore quelques jours, il est à espérer que nos habitants obtiendront un résultat satisfaisant.

—Le pont sur le Bayou Vermillon est en un bien mauvais état ainsi que les manches conduisant à notre village, nous sommes pour ainsi dire en quarantaine, ou, les voies principales sont devenues impraticables aux voitures et très difficiles aux cavaliers.

—L'*Enterprise*, publié à Franklin, paroisse Ste. Marie, annonce, à la date du 23 novembre, que le canal Chonpique est presque entièrement achevé. M. Keefe, qui a exécuté les travaux, est persuadé que les eaux se retireront des environs de Franklin et que la boue dont on s'est tant plaint disparaîtra pour toujours.

De nouveaux magasins s'ouvrent et de nouvelles marchandises arrivent à Franklin, et, néanmoins, les marchands s'y plaignent des mauvaises affaires.

Le rendement de la canne continue à s'améliorer. La plupart des planteurs obtiennent deux boucaute par arpent. M. John A. Tarleton, propriétaire du Mound Place, en obtient deux et demi.

La mélasse de la nouvelle récolte se vend, à Franklin, à raison de quarante-cinq cents.

Les chemins sont presque impraticables au-dessus et derrière Franklin.

Graves nouvelles de France.

Appels à la révolution.

Les informations suivantes que nous trouvons dans la *Patrie* du 13 novembre, rapprochées des dépêches qu'on trouvera dans nos colonnes, sont de nature à faire craindre un conflit sanglant entre les partis et le gouvernement:

Déjà la séance d'aujourd'hui, d'après les rumeurs qui circulent, s'annonce comme devant être orageuse. Les prétextes ne manqueront pas, et parmi ceux qui se présentent tout d'abord à l'esprit, nous citerons l'incident Bonnet-Duverdier, que doit soulever M. Raspail en demandant la mise en liberté du condamné dont les Lyonnais ont fait leur député.

Nous ne croyons pas que le ministre de la justice opposera une fin de non-recevoir aux sommations de la minorité; il demanderait seulement à la Chambre la permission de lire le dispositif du jugement porté contre M. Bonnet-Duverdier. Quel accueil aura cette proposition? Comment cette lecture sera-t-elle écoutée? Nous ne le savons guère; mais il nous étonnerait bien que les gauches se montrassent modérées en cette circonstance.

Quoi qu'il en soit, les tendances à la violence sont plus que jamais à l'ordre du jour. La *France* le déclare: "Le vent n'est plus aux ménagements et aux accords." De son côté, le *Rappel* nous dit que nous "sommes à la veille d'un dénouement. La France républicaine, dit cette feuille, a prouvé qu'elle avait confiance dans ses mandataires; ils se montreront constamment à la hauteur de leur mission."

Le *Rappel*, déjà cité, parlant des industriels qui s'effraient de la situation, ajoute que le désastre qu'ils attendent ne peut venir que de la retraite du maréchal.

Donc, pas de conciliation; et c'est vraisemblement que nous défendions hier la thèse d'une entente possible dans l'intérêt de la patrie.

Tous les journaux républicains reposent toute idée d'apaisement; l'éventualité même d'une seconde dissolution ne les arrêtent pas, ou du moins ne paraît pas les arrêter. Ils en reposent la responsabilité sur ceux qui, jusqu'à affecter de considérer cet acte du gouvernement exécutif comme une violation de la Constitution, comme un crime.

La *France* dit: "Elle n'aurait aucun motif avonable; elle n'aurait conséquemment aucune base."

Le *République* prononce les paroles suivantes:

"Toutes les gauches auraient raison de ne tenir aucun compte d'une seconde dissolution, si elle était votée, et de faire *un appel à la nation et à l'armée.*"

Le *Réveil* tient le même langage:

"Les membres des groupes de gauche seraient parfaitement fondés à ne tenir aucun compte d'une seconde dissolution, si elle était votée par le Sénat, et à faire, dans ce cas, un appel à la nation."

Enfin, pour borner nos citations, voici ce que dit le *Journal des Débats*:

"Mais on ne le fera pas, parce qu'on ne pourrait pas le faire, parce que les instruments manquent. Que ne y préteraient plus. On trouvait aller jusqu'au bout, et on est arrivé au bout de la Constitution; on ne peut plus désormais qu'en sortir. Alors nous voyons de raisonner, *et la parole n'est plus qu'à la force.*"

Laissons toutes ces menaces de guerre civile, menaces criminelles au premier chef et dont, nous voulons le croire du moins, ceux qui les profèrent ne peuvent mesurer la gravité et n'apprécient pas le caractère monstrueux; mais voyons où la Constitution serait violée par une seconde dissolution, que nous demandons pas, bien entendu, car nous supposons toujours que l'entente est possible.

Nous cherchons vainement dans la loi, on pas un article qui rendît une telle mesure extrême: il n'en existe pas; mais un membre de phrase de l'acte constitutionnel dont on puisse se servir, en le tournant, pour en tirer l'autre même d'un article qui, qu'il reste lettre morte, ne laisse rien à désirer et sera à la carte. Quant à la barre on n'y servira que les meilleurs GRANDS VINS, les plus FINES LIQUEURS et le véritable LAGER BEER DE L'OUEST. Ce salon-restaurant aura nécessairement beaucoup de succès.

MEUBLES! MEUBLES!!—Ce n'est pas à tort que la maison de Jos. B. Hubbard, au coin des rues Remparts et Peabody, est appelée le "Palais des Meubles". On trouve, en effet, dans cette fabrique, des meubles de tous genres, de toutes formes, de tous styles et de tout prix. Ils sont tous très habilement et très solidement confectionnés. Allez-y et voyez de vos yeux.

La vie est donce
Et
La Fortune aussi
Achetez donc
Un billet de $10
Dans le
Grand Tirage
De la Loterie de la Louisiane
11 Décembre
Gros lot $100,000.

NOUVEAU SALON ET RESTAURANT.—Julius Krost ouvrira un nouveau restaurant et salon de Lager Beer rue St. Charles 15 et 17, samedi 1er décembre à 6 heures du soir. Cette salle est très brillante d'ornements et de peintures et le restaurant ne laissera rien à désirer et sera à la carte. Quant à la barre on n'y servira que les meilleurs GRANDS VINS, les plus FINES LIQUEURS et le véritable LAGER BEER DE L'OUEST. Ce salon-restaurant aura nécessairement beaucoup de succès.

MEUBLES! MEUBLES!!—Ce n'est pas à tort que la maison de Jos. B. Hubbard, au coin des rues Remparts et Peabody, est appelée le "Palais des Meubles". On trouve, en effet, dans cette fabrique, des meubles de tous genres, de toutes formes, de tous styles et de tout prix. Ils sont tous très habilement et très solidement confectionnés. Allez-y et voyez de vos yeux.

ECHOS DE LA CRISE EN FRANCE.

M. Baudry-d'Asson, député de la Vendée, fait paraître une lettre où il encourage le Maréchal à la résistance et repousse ce qu'il appelle la "politique d'expédients."

"J'ai dit à mes électeurs: "La religion et la patrie sont en danger: donnez moi les moyens d'aller combattre contre la Révolution, pour vos autels et vos foyers."

Aussi mon devoir, lorsque j'entends parler de concessions, de compromis et d'expédients, c'est de rappeler aux conseillers du Maréchal la parole de l'illustre soldat qui tient entre ses mains loyales la dignité, la fortune et l'existence de la patrie.

Le Maréchal a dit:

"Mon devoir grandirait avec le péril."

Le devoir d'un bon citoyen, le devoir et l'honneur d'un soldat, ne peuvent jamais s'allier avec une soumission plus ou moins déguisée. Il n'y a pas à parlementer avec les adversaires que l'on combat; une seule chose s'impose.

Garder les positions conquises tout en se préparant énergiquement et de sang-froid à livrer le combat décisif, quand le moment sera venu. "Aide-toi, le ciel t'aidera. Fais ce que tu dois, advienne que "pourra!"

Cette devise, qui fait la force de tout honnête homme dans les luttes de la vie, est assurément la meilleure dont puissent s'inspirer, aux heures de crise, les hommes politiques et les gouvernements."

Le *Moniteur universel* signale l'existence de trois courants dans la nouvelle majorité.

"A l'extrême gauche, l'intransigeance domine. Les députés appartenant à ce groupe se montrent de plus en plus disposés à se rallier à l'opinion soutenue par M. L. Blanc. Il propose de voter systématiquement contre toute concession ministérielle jusqu'à ce que le Maréchal ait reconnu par sa retraite qu'il a volontairement déchiré le pacte constitutionnel, et renoncé à son irresponsabilité. Le jour où il a directement patronné ses propres candidats. Nous devons reconnaître que le nombre des grands prêtres de l'intolérance qui se rallient à l'opinion soutenue par M. L. Blanc est assez restreint.

Vient ensuite un groupe nombreux qui n'accepte pas, comme M. L. Blanc, un seul des côtés du dilemme posé par M. Gambetta, et qui soutient au contraire que le Maréchal ne doit pas être tenu de se *démettre*, s'il consent à se *soumettre*. Reste donc à formuler les conditions auxquelles ce groupe consentirait à se contenter de la soumission du chef de l'Etat; et ici nous sommes obligés de convenir que le minimum des exigences est de nature à rendre toute conciliation impossible.

Enfin un troisième groupe accepte les prémisses posées ci-dessus; mais il ajoute que, puisque l'on reconnaît que le Maréchal peut ne pas se démettre, s'il revient aux saines pratiques du gouvernement constitutionnel, il importe d'attacher sur tout de l'importance aux bonnes concessions, et de se montrer conciliants sur les questions de forme."

Le *Monde* explique comment on pourrait tourner la difficulté du budget.

"Le refus du budget est une extrémité insensée, et s'il a lieu, les conséquences ne regarderont pas le Président. D'ailleurs, il est constitutionnellement impossible qu'une Chambre, en ne votant pas le budget, annule les obligations qui le constituent et qui reposent sur des actes synallagmatiques et sur des lois. La Chambre des Députés ne peut changer la loi. Elle la forme d'un vote annuel, elle contrôle le budget, en vérifie l'exactitude. Elle ne le rend pas obligatoire; elle est sans droit pour déclarer la loi non-avenue, supprimer ou modifier des services publics dont l'organisation est réglée par la loi.

Dans ce cas, que le Président, ne pouvant plus désormais qu'en sortir. Alors nous voyons de raisonner, *et la parole n'est plus qu'à la force.*"

Enfin, on trouvera dans le *Journal des Débats* l'admet, ce qui est difficile de comprendre autrement les dernières lignes d'un article publié par le journal du financier M. Léon Say:

"Le pays est chassé des antichambres ministérielles et des petites escaliers de l'Elysée; eh bien, tant mieux! Qu'il reste dans lui, qu'il y reste dans même d'un an son *non possumus* formidable! Il n'a que faire de combattre ses adversaires, il n'a qu'à les laisser mourir d'inanition."

Chacun apporte sa solution. C'est ainsi que plusieurs journaux ont conseillé au Maréchal de rentrer dans la vie, et de s'y mêler parlementairement en s'adressant à M. Gambetta, chef reconnu de la majorité, pour lui demander de former un cabinet. La *Patrie* a opposé à cette thèse des objections assez spécieuses.

"Où M. Gambetta gouvernera selon ses tendances, ses aspirations et ses idées, et alors il nous conduira infailliblement à une république de plus en plus démocratique. Le Maréchal ne peut vouloir, ou le Maréchal s'opposera à la mise à exécution du programme des vrais républicains, et alors M. Gambetta se retirera en s'écriant, avec cette audace et ce mépris qui vous ont conquis le cœur du Maréchal ne peut gouverner avec des républicains, parce qu'il veut escamoter la République!" Et, ma foi: les électeurs, nous le croyons, qu'ils seraient capables de croire M. Gambetta.

Non, ne jouons pas à ce jeu là; il est trop dangereux et ressemblerait à une partie de colin-maillard engagée sur un terrain entouré de précipices."

Le *Gaulois* qui avait également défendu cette solution en conseillait une autre hier, l'appel au peuple, que le *Pouvoir* recommande également.

"Où est donc l'issue?

Il n'y en a pas.

La vérité est que ce qui est en question aujourd'hui, ce n'est ni le ministère, ni même le Maréchal, c'est la Constitution du 25 février."

Avec deux Chambres condamnées à vivre ensemble, à léguférer ensemble, à gouverner ensemble, et ne s'entendant sur rien, la Constitution devient impraticable, comme l'avait prédit M. Raoul Duval.

Quand une Constitution est reconnue impraticable, il n'y a que deux choses à faire: c'est de la réviser ou d'en mourir.

Donc, le cabinet de Broglie-Fourton ne peut être longtemps remplacé, aujourd'hui ou plus tard, que par un ministère de révision et d'appel au peuple.

On aura beau faire, on n'échappera pas à cette nécessité. On ne trouvera pas plus la conjonction des centres que la quadrature du cercle; on ne désarmera pas la Chambre sans abandonner le droit de dissolution, ce qui est inconstitutionnel; on ne gouvernera pas avec un budget non voté par la Chambre, sans sortir de la Constitution; on ne gouvernera pas davantage avec la Chambre des députés sans se heurter au Sénat.

L'appel au peuple, voilà l'unique issue. Aime-t-on mieux mourir?"

—Lyon, 6 novembre.—La candidature officielle va faire les frais des premiers débats de la Chambre des députés. Les radicaux la pratiquent aussi à leur manière. On vient d'en avoir un exemple à Lyon, dimanche.

Le Conseil d'arrondissement était présidé dernièrement par le célèbre tribun Favier, qui commandait en maître dans les comités radicaux. C'est le même qui, juché sur un arbre, lors du passage du Maréchal à Lyon, poussa le cri de: "Vive l'amnistie!" Il était doublé au conseil d'un nommé Chapitet, son ami, qui remplissait les fonctions de secrétaire. Ce Chapitet avait fait partie du comité révolutionnaire de l'Hôtel-de-Ville après le 4 septembre. De là sa fortune politique.

Ces deux citoyens, Favier surtout, s'étaient rendus insupportables aux frères moins, pour qu'ils laissent au moins l'essai d'une bouteille, attendu que 40,000 bouteilles ont été vendues l'année dernière et que ce remède n'a pas échoué une seule fois. Le "SIROP ALLEMAND" se vend à 75 cents le flacon. Demandez-le aux droguistes. Des bouteilles d'échantillon pour essai se vendent à 10 cents. Les bouteilles de taille régulière se vendent 75 cents, et nous tous les droguistes.

—151—

Les infirmités de l'âge.—Ces infirmités sont plus dures à supporter que les maladies de la jeunesse, le pouvoir de résistance ayant diminué et le mal et les souffrances ayant plus de prise sur un corps affaibli. Il est par conséquent essentiel que ce pouvoir de résistance soit augmenté. Les "Hostetter's Stomach Bitters", cordiaux toniques, sont excellents dans ce but. Ils combattent les infirmités particulières à l'âge et viennent au secours des natures épuisées. Ils vivifient les faibles constitutions, ajoutant pour ainsi dire, de l'huile nouvelle à la lampe vacillante et de la force, pour ainsi dire, nouvelle dans les veines refroidies, et soulagent en même temps qu'ils allègent le fardeau de l'âge et en retardent le prog